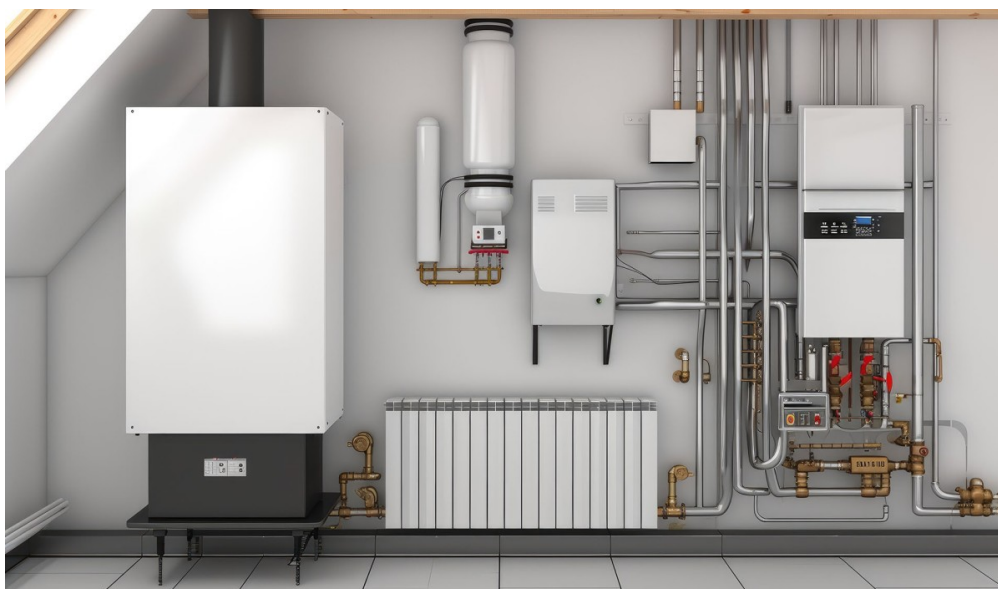


## DA I - Diagnostic Approfondi de Type 1

Devenez Technicien agréé en diagnostics approfondis de Type I (Région Wallonne)



### Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Cette formation porte sur le diagnostic approfondi des installations de chauffage composées d'une seule chaudière dont la puissance est inférieure ou égale à 100kW.

#### **PROGRAMME :**

Le cadre réglementaire en vigueur en matière de contrôle périodique et de diagnostic approfondi des installations de chauffage en Région Wallonne

Les rappels concernant les différents rendements des chaudières

La réalisation du diagnostic approfondi de type I avec l'outil de calcul (règle de calcul pour la détermination du rendement des chaudières 100KW) et mise en évidence du surdimensionnement

La rédaction correcte du rapport de diagnostic approfondi de type I

Les conseils sur les mesures d'amélioration de la chaudière et du système de chauffage choisis, de façon pertinente selon des listes standardisées

Tâches du technicien agréé en diagnostic approfondi vis-à-vis du propriétaire en ce qui concerne les informations et explications pertinentes complémentaires et les mesures d'aide de l'autorité ou de tiers en vue de l'amélioration ou du remplacement d'installations de chauffage central peu performantes à transmettre au propriétaire.

Evaluation :

QCM écrit sur la législation, réalisation d'un diagnostic approfondi complet de type I.

Le certificat, remis au terme de la formation et après réussite des épreuves théoriques et pratiques, est reconnu par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC). L'agrément obtenu est valable 5 ans.

#### SYLLABUS :

Le syllabus est envoyé à chaque participant, par mail, 7 jours avant le début des cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

#### **Notre formateur : Monsieur Luc BREES.**

Ingénieur, certificateur PEB et auditeur en chauffage, a participé à l'élaboration de différentes réglementations PEB dans les 3 Régions du pays.

Formateur à l'efp depuis de nombreuses années.

## objectif

En Région wallonne, l'inspection périodique est désormais constituée d'un contrôle périodique et d'un diagnostic approfondi.

Toute chaudière d'une puissance supérieure à 20 kW doit faire l'objet d'un diagnostic approfondi qui porte sur l'évaluation de son dimensionnement en fonction des besoins de chaleur réel du bâtiment.

Un rapport est émis et est valable aussi longtemps que le périmètre restera constant.

Le diagnostic couvre les chaudières utilisées pour le chauffage central avec ou sans production d'eau chaude sanitaire.

## Détails sur la formation:

## Public cible

Cette formation est destinée aux 'technicien agréé en combustibles liquides' et/ou 'technicien agréé en combustibles gazeux GI/GII' de la Région Wallonne qui désirent effectuer les diagnostics des installations de chauffage au combustible liquide et/ou gazeux comportant qu'une seule chaudière dont la puissance est  $\leq 100$  kW.

### PREREQUIS :

Il est nécessaire d'avoir suivi la formation "Technicien agréé combustible liquide (L) et/ou gazeux (G1)" et d'avoir obtenu le certificat qui atteste la réussite de l'examen.

### DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat de "Technicien agréé en diagnostics approfondis de Type I"

**Prix:** 275 €

**Durée:** 12h00

**Dates:**

• 22-05 et 26-05-2026(\*)

**Horaire :** de 8h30 à 17h00 ou de 08h30 à 12h30(\*)

**Lieu :** efp - 292b Rue de Stalle - 1180 Uccle

**Places:** Min. 6 - Max. 16

### CONDITIONS D'ADMISSION

**L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.**

**Le coût de la formation est à payer à l'inscription.**

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à [fc@efp.be](mailto:fc@efp.be) pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation ?